



MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal  
du 1<sup>er</sup> octobre 2025 à 19h00 à l'hôtel de ville de  
Cloridorme

Sont présents : MM. Dany Minville  
N° de résolution ou annotation  
Jean-William Ayotte  
Jean-Louis Clavet  
Normand Poirier  
MMES : Nancy Cloutier  
Josée Boulay

Étaient également présentes Mesdames Léona Francoeur directrice générale par intérim et Marie Dufresne, gestionnaire

2- Ouverture de la séance

Son honneur le maire monsieur Marcel Mainville constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLERE IL EST RÉSOLU :

QUE L'ORDRE DU JOUR SOIT ADOPTÉ TEL QUE PRÉSENTÉ:

Résolution #182-10-2025

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption des procès-verbaux du mois de septembre
- 5- Correspondance du mois
- 6- Suivi des procès-verbaux
- 7- Présentation des comptes payés-
- 8- Présentation des comptes à payer-
- 9- **Résolutions et règlements:**
  - 9.1 : Entériner la modification du calendrier des réunions
  - 9.2 : Assurances municipales avant le 2 décembre
  - 9.3 : Avis de motion et présentation du projet
  - 9.4 : Révision du budget des matières résiduelles
  - 9.5 : Dernier versement services police
  - 9.6 : Demande de commandite 25<sup>ième</sup> anniversaire MDA
  - 9.7 : demande de B. Coulombe/Innergex
  - 9.8 : Prise eau potable-niveau du lac bas
- 10- Note de la DG
- 11- Période de questions
- 12- Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution # 183-10-2025

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 septembre 2025

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 septembre 2025, au moins soixante-douze heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 septembre 2025 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ





5- CORRESPONDANCE DU MOIS

a.v.  
INITIALES DU GREFFIER

Toute la correspondance a été remise au Conseil municipal à la réunion pour consultation.

La correspondance fait partie intégrale de ce procès-verbal.

N° de résolution  
ou annotation 6-SUIVI DES PROCES-VERBAUX

Aucun suivi

7- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS

Résolution # 184-10-2025

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance du journal des déboursés pour la période du 1er au 30 septembre 2025;

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-WILLIAM AYOTTE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE les déboursés du mois de septembre 2025 au montant de 164,850.99 \$ soient acceptés, incluant prélèvements (70,340.22) et chèques fournisseurs (53,179.38 \$) et salaires (41,331.39 \$). De plus : le maire et les conseillers reconnaissent avoir pris connaissance de tous les comptes, qu'ils ont également reçu réponse à leur questionnement, que ces comptes incluent les fournisseurs, le paiement direct et les salaires et heures supplémentaires approuvées par le conseiller ou conseillère responsable (s'il y a lieu) de même que les écritures de fin de mois, paraphé par tous et les conciliations bancaires,

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8- ADOPTION DES COMPTES A PAYER

Résolution # 185-10-2025

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 1<sup>er</sup> octobre 2025;

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-WILLIAM AYOTTE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 33,207.14\$ et que le greffier procède à l'émission des chèques.

Voici la liste : Les produits sanitaires unique : 1,620.69 \$, Groupe Altus : 3,899.95 \$ ; MRC côte de Gaspé, quote part : 10,423.00 \$, Raymond Chabot : 1,207.24+3,018.09, 8,812.84; 4,225= 17,263.50 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Manel Massette  
Maire

Luce Trahan  
Greffière



**9- Résolutions et règlements:**

**9.1. : Résolution # 186-10-2025**

**Entériner la modification au calendrier des réunions pour octobre (résolution # 180-09-2025):**

N° de résolution

**CONSIDÉRANT** QU'EN décembre dernier, à cause des élections de novembre, nous avons omis d'inscrire une séance ordinaire en octobre alors qu'elle était obligatoire et devait se tenir entre le 1<sup>er</sup> et le 3 octobre;

**CONSIDÉRANT** QUE le conseil municipal a adopté une résolution a l'effet de modifier cette situation et d'inscrire la date du 1<sup>er</sup> octobre au calendrier des séances de l'année 2025;

**POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR DANY MINVILLE, CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal entérine la résolution 180-09-2025 et tiendra la réunion ordinaire du conseil municipal le 1<sup>er</sup> octobre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.2 : Résolution # 186-10-2025**

**Assurances municipales**

SUR LA PROPOSITION DE JEAN WILLIAM AYOTTE CONSEILLER IL EST RESOLU ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des assurances municipales (bâtiments, véhicules, véhicules outils, etc) au montant de 50 742.77\$ payable au plus tard le 2 décembre 2025, de même que l'assurance pour les pompiers au coût de 817.50\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.3 : Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2007-05-2025-10**

Madame Nancy Cloutier conseillère,

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2007-05-2025-10 portant sur la modification de la grille des spécifications.
- Dépose le projet de règlement numéro 2007-05-2025-10 qui a pour effet de modifier la grille des spécifications du règlement de zonage numéro 2007-05 s'appliquant actuellement sur le territoire de la municipalité de Cloridorme afin d'autoriser l'usage « H-1 - Unifamiliale isolée » dans la zone 18-P et d'en modifier la marge de recul latérale minimale, la somme minimale des marges de recul latérales ainsi que la hauteur maximale (étages).

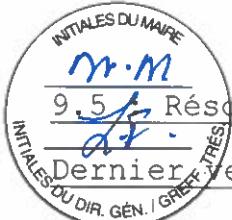
**9.4 : Résolution # 187-10-2025**

**Révision du budget des matières résiduelles**

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER, CONSEILLERE IL EST RÉSOLU :

QUE la révision du budget des matières résiduelles de l'entente entre les municipalités de l'Estran a été révisé à la hausse à cause de nombreuses réparations coûteuses du camion et qu'il y a un écart de 16200\$ pour la municipalité que nous paierons en trois versements égaux de 5400\$ sur réception de facture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



9.5 Résolution #188-10-2025

Dernier versement/services de police

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-LOUIS CLAVET CONSEILLER IL EST RÉSOLU : d'autoriser le dernier paiement de 2025 pour les services de police au montant de 16454.50\$.

N° de résolution  
ou annotation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6: Résolution # 189-10-2025

Demande de commandite 25<sup>ème</sup> anniversaire/ Maison des Aînés

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

D'accorder un don de 100\$ à la maison des Aînés pour leur 25<sup>ème</sup> anniversaire de fondation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 : Remis- la résolution initiale des attributions lui sera acheminée.

9.8 : Résolution #190-10- 2025

Urgence en eau potable

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme fait face à un problème urgent causé par le peu de pluie reçu cet été et que la municipalité s'approvisionne au lac Alphé;

CONSIDÉRANT QUE le lac a baissé de façon inquiétante, que le tuyau d'alimentation du lac est dégagé, ce qui n'est pas normal et que si la situation perdure il y aura un risque important de manquer complètement d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la solution trouvée par les employés municipaux est d'ajouter un tuyau qui serait installé plus profond et plus loin dans le lac;

CONSIDÉRANT QUE des démarches ont été entreprises au ministère de l'Environnement et que nous avons obtenu l'autorisation d'effectuer les travaux tout en respectant les normes et obligations;

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LOUIS CLAVET CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

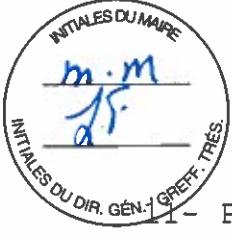
QUE le conseil municipal autorise les travaux, qui seront effectués par Dubé Cassivi pour un montant de 24 607.25\$ plus taxes applicables. Ces travaux ont été effectués dans un contexte d'urgence.

QUE le ministère de la Sécurité civile était au fait de cette situation également.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- Mot de la directrice par intérim :

Vu la grève des postes, des documents sont déposés sur la table en rapport aux élections municipales.



## II - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

N° de résolution ou annotation

Questions portant sur : Lumières commune

12-Clôture de la séance

Clôture de la séance

Les sujets étant épuisés il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la séance soit levée à 19h29

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Marcel Mainville maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

*Marcel Mainville*

Maire

*Léna Grasset*

Greffière